

# Commune de LOUPERSHOUSE

( n° 11 –22/08/2018)

---

## **1- Campagne de recensement des chats libres sur la commune de Loupershouse.**



Vous êtes nombreux à contacter régulièrement la Mairie pour signaler la présence non contrôlée des chats errants dans notre commune.

Vous nous faites part des désagréments et des nuisances qui résultent de cette prolifération et, afin de mieux apprécier l'ampleur de ce problème, nous organisons dans un premier temps un recensement des chats errants.

En partenariat avec la SPA de Sarreguemines, ce recensement devrait permettre la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants dans notre commune.

La stérilisation permet de stabiliser la population féline, qui peut cependant toujours contribuer à la destruction des rongeurs, tels que souris ou rats, tout en enrayant les problèmes liés aux odeurs d'urine ou de miaulements intempestifs en période de fécondité.

Procédure de mise en œuvre de la campagne de stérilisation :

Les chats errants seront capturés à l'aide de cages conçues à cet effet. Ceux qui ne pourront pas être identifiés (absence de tatouage, de puce, de collier avec indication du propriétaire) seront remis à un vétérinaire pour un examen clinique.

A l'issue de cet examen, le vétérinaire procédera à l'euthanasie des animaux malades, dont l'état sera jugé incurable. Pour les autres chats, le vétérinaire mettra en œuvre leur stérilisation et leur identification. Ils seront ensuite relâchés sur leur lieu de capture, conformément à la réglementation.

**Pour la réussite de cette campagne de recensement des chats errants, nous vous demandons de retourner à la Mairie le coupon joint dûment complété.**

A l'issue de ce recensement, nous serons amenés à préciser les modalités de capture des chats errants qui nous auront été signalés.

J'attire tout particulièrement l'attention des personnes confrontées à des foyers de chats errants sur la nécessité de remettre le coupon joint à la mairie, pour permettre la mise en œuvre efficace d'un plan de stérilisation des chats errants signalés par l'adoption d'une convention avec la SPA.

J'ajoute enfin qu'il est important que les propriétaires de chats domestiques fassent le nécessaire pour faire stériliser également leur propre animal pour que cessent les abandons de portées de chatons non désirées et pour mettre un terme au flux de chats et chatons livrés à la rue. Il convient de rappeler qu'il est obligatoire d'identifier son animal depuis le 1er janvier 2012.

D'avance, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette note destinée à apporter une solution à ce qui constitue un problème de plus en plus important.

Conformément à l'article L 211-27 du code rural, le chat libre est défini comme chat non identifié, n'ayant ni propriétaire, ni détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

## **2. Bilan thermique simplifié : RAPPEL**



Une nouvelle animation consistant à réaliser un bilan thermique simplifié nous est proposé par l'Espace Info Energie, qui était déjà intervenu dans le cadre de la balade thermique réalisée cet hiver (cf. Note verte n° 8 du 22-01-2018).

- **Qu'est-ce qu'un bilan thermique simplifié DIALOGIE ?**

Ce logiciel de calcul permet de faire un état actuel du logement, de simuler des améliorations thermiques (isolation, mode de chauffage, eau chaude ...) pour tendre vers une rénovation basse consommation.

2 à 3 scénarios seront proposés, tout en prenant en compte les habitudes de vie des occupants et un temps de retour sur investissement raisonnable.

- **A qui s'adresse ce bilan ?**

Les propriétaires occupant une maison individuelle de plus de 15 ans, souhaitant ou envisageant de réaliser des travaux de rénovation.

- **Déroulement :**

Lors d'un créneau défini avec le propriétaire, le conseiller Espace Info Energie recueille les informations nécessaires pour établir un bilan thermique, qui sera remis aux participants sous 10 jours (en principe).

- **En pratique :**

Les visites de logements (4 à 5 par jour environ) peuvent être envisagées en août et septembre 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie (tél. 03-87-09-61-02) ou [loupershuse.mairie.de@numericable.fr](mailto:loupershuse.mairie.de@numericable.fr) pour le 14 septembre au plus tard.

N.B. : les personnes ayant participé à la balade thermique peuvent naturellement se porter candidates pour cette nouvelle opération.